



Divorce et agressions physique et verbale

Par **nina**, le **01/07/2009** à **00:33**

Bonjour,
Je vous explique ma situation, je suis française, mariée depuis novembre 2005, avec un étranger tunisien, lors de notre mariage nous étions tout les deux étudiants, nous nous sommes mis d'accord avant le mariage de nous installer ensemble qu'une fois que nous aurions tout les deux une situation stable. Après un an de mariage, on lui a accordait la carte de séjour d'un an. Nous avons débuté la communauté de vie en septembre 2007, dès que nous nous sommes installés ensemble j'ai subi de nombreuses agressions verbales et physique de sa part, mais j'ai toujours fait preuve de courage en me disant que notre situation allait s'arranger, je me suis fait frappé à de nombreuses reprises et je me faisais insulté et traité comme une merde c'est le cas de le dire. Alors que je n'avais jamais rencontré de médecin auparavant, je suis tombé malade en février 2008, mes problèmes de santé ont débuté et on m'a prescrit un traitement assez fort. Malgré mes problèmes de santé, les problèmes avec mon amri persistait; la vie était insupportable, lorsque je me faisais frappé, j'ai quand même pris la précaution de faire des certificats médicaux, j'avais vraiment peur d'y rester. En mai 2009, j'ai failli faire une tentative de suicide, celui ci me poussait à bout, il a réussi à me dégouter de moi même, je suis parti du domicile conjugale pour éviter la mort. Depuis je vis chez mes parents. Mon mari veut divorcer, quelles seront les conséquences? Est ce que le fait d'être sorti de mon domicile me sera préjudiciable? Concernant sa régularisation est ce qu'on peut lui retirer ses papiers sachant que c'était plus un mariage d'intérêt que d'amour et que la communauté de vie affectives n'existait pas? Merci de bien vouloir m'éclairer s'il vous plaît. Merci